

Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte renforcée



Interdiction d'arroser les pelouses les massifs fleuris et les espaces verts



Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau de remplir les piscines privées (de plus d'1 m²) sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs (remise à niveau sous condition de la présence d'une bâche) ou sauf lors de la mise en service pour réception de travaux (si les travaux ont débuté avant les 1ères restrictions).



Interdiction de laver les véhicules

en dehors des stations professionnelles de lavage équipées d'un système de recyclage ou d'un lavage à haute pression, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire, technique et les organismes liés à la sécurité.



Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionelle.



Interdiction d'arroser:

- entre 11 h et 18 h les terrains de sport. les stades, les établissemerts équestres, (l'arrosage est réduit au maximum)

- les golfs (à l'exception des « greens et départs » réduit au strict nécessaire entre 20 h et 8 h)



Restriction de l'irrigation agricole consultez l'arrêté sur www.oise.gouv.fr



Réduction de la consommation industrielle

à l'arrêté cadre sécheresse départemental et aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur

www.oise.gouv.fr



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement

en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.

